L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 8 MARS.

Aux habitants cotonniers.

Dans un rapport adressé par le docteur H. de Vecchi et l'officier de génie, Amici, à S. A. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Egypte, au sujet de la culture du Coton-Bahmieh, ces Messieurs font les recommandations suivantes:

1o. Planter les graines à une distance de soixante-dix (70) centimètres, soit vingt-huit de nos pouces américains, les unes des autres.

2o. Ne mettre qu'une seule graine dans chaque trou.

3o. Planter loin de toute autre espèce de coton ou de gombo févi.

4o. Enfin planter dans un sol d'alluvion.

Nous croyons qu'on pourrait essayer de planter dans d'autres terrains, particulièrement dans ceux où l'on cultive le *Sea-Island*, qui, sous le rapport des graines et de la nature et de la longueur de la soie, offre la plus grande analogie avec le Coton-Bahmieh.

Nous recommandons instamment à ceux à qui l'Athénée a donné des graines de ce nouveau coton, de vouloir bien nous adresser, en temps et lieu, un rapport aussi circonstancié que possible, sur les résultats, bons ou mauvais, de leurs expériences.

Docteur ARMAND MERCIER,
Président de l'Athénée louisianais.

LE SILVER BILL.

Voici le texte du Silver Bill, tel qu'il a été amendé par le Sénat et adopté finalement par la Chambre. Il est actuellement entre les mains du Président.

Il est arrêté:

Qu'il sera frappé dans les diverses Monnaies des Etats-Unis des dollars d'argent du poids de 412½ grains Troy d'argent, comme il est pourvu dans l'acte du 18 janvier 1837, sur lesquels seront les devises et inscriptions stipulées par le dit acte, lesquelles pièces de monnaie, ainsi que tous dollars d'argent frappés auparavant par les Etats-Unis au même poids et au même titre, auront cours légal à leur valeur nominale pour toutes dettes et obligations publiques et privées, sauf quand il en sera été autrement et expressément stipulé dans le contrat. Et le secrétaire du Trésor est autorisé et invité à acheter, de temps à autre, du métal d'argent au prix du marché, pas moins de deux millions de dollars par mois, et à le faire monnayer chaque mois, aussitôt après l'achat, en dollars de ce genre. Et une somme suffisante pour exécuter cette prescription est affectée par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre affectation. Et tout bénéfice ou surplus provenant du monnayage sera porté au compte du Trésor et lui sera versé, conformément aux lois existantes touchant la frappe des monnaies, pourvu que le montant d'argent employé en une fois à l'achat de ce métal d'argent, non compris la monnaie qui en résultera, n'excède pas $5,000,000, et pourvu aussi que rien dans cet acte ne puisse être interprété comme autorisant le paiement en argent de certificats de dépôt émis en vertu des prescriptions de la section 254 des statuts révisés.

Section 2.—Tous actes ou parties d'actes incompatibles avec les stipulations du présent acte sont rapportés.

Section 3.—Immédiatement après l'adoption de cet acte, le président invitera les gouvernements des pays composant l'Union latine, et telles autres nations européennes qu'il jugera convenable, à se joindre aux Etats-Unis dans une conférence, pour adopter une proportion courante entre l'or et l'argent, afin d'établir sur une base internationale l'usage de monnaie bi-métallique et d'assurer la fixité de valeur relative entre ces métaux; la dite conférence devant se tenir en tel lieu d'Europe ou des Etats-Unis, et à telle époque dans le délai de six mois, qui pourront être mutuellement agréés par les chefs du pouvoir exécutif des gouvernements y participant, après que les gouvernements invités, ou trois d'entre eux auront signifié leur consentement à y participer. Le président devra avec le consentement du sénat, nommer trois commissaires qui assisteront à la dite conférence au nom des Etats-Unis, et qui rapporteront ses actes au président, qui les transmettra au congrès. Les dits commissaires recevront chacun la somme de $2,500, plus leurs dépenses raisonnables, à approuver par le secrétaire d'Etat, et le montant nécessaire pour payer cette compensation et ces dépenses est affecté par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre destination.

Section 4.—Tout détenteur de monnaie autorisée par l'acte pourra la déposer au Trésorier ou à tout sous-trésorier des Etats-Unis, par sommes non inférieures à $10, et en recevra des certificats non au dessous de $10 chacun, correspondant avec les dénominations des notes des Etats-Unis. La monnaie déposée ou représentant les certificats sera gardée au Trésor pour payer ces certificats sur demande. Les dits certificats seront reçus pour droits de douane, taxes et toutes dettes publiques, et quand ils auront ainsi été reçus ils pourront être émis à nouveau.

Les droits proposés sur les vins.

Voici d'après le projet de bill du tarif, quels seraient les droits sur les vins et liqueurs.

Sur tous les vins non mousseux importés en barriques ne contenant pas plus de 22 pour cent d'alcool, et évalués à 40 cents par gallon au plus,—vingt-cinq cents par gallon; pour ceux évalués à plus de 40 cents mais pas au dessus de un dollar par gallon—soixante cents par gallon; au-dessus d'un dollar par gallon—un dollar cinquante cents par gallon. Les vins de toute espèce importés en bouteilles, et non autrement taxés, seront sujets à un droit de cent pour cent *ad valorem*; pourvu que tout vin importé contenant plus de 24 pour cent d'alcool soit confisqué au profit des Etats-Unis; pourvu aussi qu'il soit alloué cinq pour cent en pas plus sur tous vins, liqueurs, cordiaux et esprits distillés fermentant, en bouteilles, à déduire de la quantité portée sur la facture à la place de la casse.

Le champagne et les autres vins mousseux en bouteilles, contenant chacun pas plus de un "quart" et plus de une pinte—six dollars par douzaine de bouteilles; contenant pas plus d'une pinte chacune et plus d'une demi-pinte—trois dollars par douzaine; contenant une demi-pinte chacune ou moins—un dollar cinquante cents par douzaine; et en bouteilles contenant plus d'un "quart" chacune, il sera payé en sus des six dollars par gallon sur la quantité excédant un "quart" par bouteille. Mais toutes liqueurs contenant plus de 24 pour cent d'alcool qui seront entrées sous le nom de vins seront confisquées au profit des Etats-Unis.

Les eaux-de-vie et autres esprits manufacturés ou distillés avec des grains ou autres matériaux et non autrement tarifiés—deux dollars par gallon.

Sur tous les composés ou préparations dans lesquels les esprits distillés entrent comme élément de la valeur principale, il sera levé un droit qui ne sera pas moindre que celui imposé sur les esprits distillés.

Les cordiaux, les liqueurs, arrack, absinthe, kirsh, ratafia et autres breuvages spiritueux semblables ou amers contenant de l'esprit et non autrement tarifés—deux dollars par gallon de preuve.

Aucun taux ou droit moindre ne sera levé, collecté et payé sur les eaux de vie, esprits et autres breuvages spiritueux que ceux fixés par la loi pour la classe première preuve, mais ce droit sera accru en proportion de l'excédant de force au-dessus de la première preuve; et les eaux de vie, esprits ou autres breuvages spiritueux au-dessous de la première preuve ne paieront pas un droit moindre que 80 p. 0/0 ad valorem; et toutes les imitations d'eau-de-vie ou d'esprits, ou de vins importés sous quelque nom que ce soit, seront soumis aux droits les plus élevés prescrits pour les articles véritables, et dans aucun cas le droit ne sera au-dessous de un dollar par gallon.

L'ale, le porter, la bière en bouteilles, trente cinq cents par gallon; autrement qu'en bouteille vingt cinq cents par gallon.

Vermouth, le même droit que les vins du même coût.

Fusil oil (vitriol) ou alcool amylique deux dollars par gallon.

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les Dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à venir examiner une excellente machine à coudre. Avec cette machine on économise le temps et l'étoffe [illegible] toute espèce de [illegible] dans la plus grande perfection et avec une grande rapidité. Elle se vend $2 50 et on enseigne le fonctionnement. Je m'occupe exclusivement de ce genre de travail. Plissé fait sur commande.

MME M. K. ROGERS,
Agent général, 3 3 Carondelet,
Entre Jane et St-Joseph.
17fév—1mois—Dim Mar Jeu

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
131..........RUE DU CANAL..........131
(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable au moyen du [illegible] que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
[illegible]

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC,
59..........Passage de la Bourse..........59
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations [illegible]. Je me charge également de procurer [illegible] prêts sur hypothèques.
[illegible]

BONNE OCCASION.
A vendre.

UNE maison en brique, à trois étages, couverte en ardoises, qui [illegible] rue [illegible] Nos [illegible] [illegible]
[illegible] aux Marché [illegible] St-Louis.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Deux représentations extraordinaires par les artistes français réunis en société.
Samedi, 9 mars—en matinée,
MARIE-JEANNE.
Dimanche soir, 10 mars,
LA GRACE DE DIEU.
7 mars—

SALLE GRUNEWALD.

PEDESTRIANISME.

SCHMEHL contre WICKERS pour une bourse de $1000 maintenant dans les mains du capitaine Schwartz, éditeur du N. O. Times.

Distance 400 contre 350 milles commençant le Mardi Gras, à 11 heures du soir et finissant dimanche soir, vers les 10 heures.

Admission..........50 cents.
5 mars—6t.

Grande exhibition de Bébés, AU GRUNEWALD HALL,

14 MARS, A MIDI.

SOUS les auspices des dames de la Nouvelle-Orléans au bénéfice des vieillards infirmes dont prennent soin les Petites Sœurs des Pauvres. Il sera distribué à cette occasion des prix en récompenses aux enfants de 6, 12, 18 et 24 mois. Il y aura une très belle musique ainsi que des rafraîchissements. On pourra se restaurer à prix très modérés de sorte que les visiteurs ne seront pas obligés de rentrer chez eux pour dîner. Comme le prix d'entrée est de 50 cts seulement pour les papas et les mamans, et de 25 cts pour les enfants, on espère que la ville entière se portera au spectacle auquel elle est conviée.

Dames patronnesses.	Juges.
	Son Excellence Gov Nicholls.
Mme Alfred Lanaux.	Mon Mai Pilsbury,
" F W Kirchoff,	Genl Beauregard,
" J B Lallie,	Dr C Fagot,
" T O Dyard,	Dr A Capdevielle,
" E Pilsbury,	Dr Wm Brickell,
" F Blanc,	C McCready, Esq.,
" Jas Bowling,	P O Brien, Esq.
" O Carrière,	C Carrière, Esq.,

24 fév—M

JARDIN WENGER.

Aux Nos. 11 et 13 de la rue Bourbon,
H. WENGER, PROPRIÉTAIRE.

L'ÉTABLISSEMENT vient d'être mis à neuf; c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu en admirer les fresques et les autres ornements le samedi, 13 du courant, à sept heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains.

Il y a trois chambres à entrées distinctes, pour les dames et leurs familles.

Le plus grand orchestrion du monde exécute des airs de 11 heures du matin à minuit.

LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre. 19 oct—6m.

Loterie du tableau de Julie

représentant les généraux
LEE ET JACKSON
à la bataille de Chancellorsville,

Exhibé en ce moment au No 29 rue du Camp au profit du FONDS DE TOMBEAU ET DE SECOURS DE LA DIVISION DE LA LOUISIANE, ARMÉE DE LA VIRGINIE DU NORD.

Le tirage aura lieu le VENDREDI 8 mars à 11 heures du matin.
AU THEATRE ST-CHARLES.

BILLETS, UN DOLLAR.—On peut s'en procurer dans les principaux magasins, au No 30 rue du Camp, et dans les différents bureaux de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

A. BRADY,
Chairman du Comité du Tableau.
2 fév—au 8mars

A vendre ou à louer,

Pour cause de retrait des affaires.

Le fonds, le mobilier, les installations et la clientèle de la célèbre CONFISERIE-RESTAURANT "RICHELIEU."

Avec la grande bâtisse en briques et à 4 étages, connue, jadis, sous le nom de "FLORENCE HOUSE,"

située au No 174 de la rue du Camp. On peut les acheter, ou les louer pour plusieurs années, à des conditions favorables. Le quartier est central et considéré comme un des meilleurs pour ce genre de commerce. L'établissement a une grande clientèle et offre une fortune certaine à une personne entreprenante. Le propriétaire, après l'avoir dirigé, depuis 1872, se retire [illegible].

Pour les conditions et plus de détails, s'adresser à

C. E. GIRARDEY,
No 31 de la rue du Camp.
1er mars—3sem—tlj

MOULINS A FARINE
de la Nouvelle-Orléans.

Webster & Dillingham

Aux Nos 82 et 84 de la rue Peters,
22 et 24 de la rue du Commerce,

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM qui s'y fait tous les jours; Du son frais, des shorts frais, les céréales pour navires; et les offre aux plus bas prix du marché.

Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. 23 déc—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de Prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti.
ARGENT A PRETER
SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non-rachetés à vendre
A TRÈS BAS PRIX.
17janv—3m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17..........RUE BARONNE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Département des gages.

Metropolitan Loan and Savings Bank, au No 3 de la rue de Chartres,

Nlle-Orléans, 2 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont point payé l'intérêt des sommes pour lesquelles cette institution a des gages de venir payer le dit intérêt d'ici au lundi, 11 Mars, afin d'éviter la forfaiture et la vente.
3fév—au 11mars

JULIEN SAGET,
Armurier, No 198 rue de Chartres,

A l'honneur de prévenir ses clients et les amateurs en général, qu'il vient de recevoir par le navire LACONIA, tant de sa fabrique que des meilleures maisons de Paris, un assortiment complet de toutes sortes d'armes, de munitions de chasse, revolvers de tous systèmes, carabines Montécristo, cheminées de sa marque, etc. Le tout, des derniers modèles, sera vendu à prix réduit à cause du retard de l'envoi et de l'état avancé de la saison. Il se charge de toute commande de fusils fins que l'on désirera.
14fév—1m

J. VERGNOLE.
..........Rue Decatur..........65
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. [illegible] & CO., Cognac; de la célèbre marque de veuve A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs pure.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives du dit Bitter, [illegible] le système [illegible] à la fois [illegible] BITTER DES ARABES [illegible] le plus grand bien aux estomacs faibles et débilités et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE
8 déc 77—1an Propriétaire, Nlle-Orléans

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.
9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Godard & Cie de Cognac, et [illegible]
[illegible]

F. Gonthier.
MARCHAND-TAILLEUR
—Et—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc., etc.,

VIENT de transférer son atelier du No 8 de la rue de Chartres au No 120 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se [illegible] véritable plaisir de servir ses anciens et nouveaux clients ainsi que le public. [illegible] Il vient de recevoir un assortiment général des plus variés, et des plus nouveaux [illegible]
[illegible]
12 nov—1an

NEW ORLEANS [illegible] ASSOCIATION
[illegible]
OFFICIERS.
[illegible]
DIRECTEURS.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.
Au No 34 de la rue St-Charles.

Semaine du Mardi-Gras.

Commençant dimanche, 3 mars 1878.
Matinée mercredi et samedi.
Positivement le dernier [illegible] de l'engagement des

MINSTRELS
de Simmons, Slocum & Sweatnam.

Changement de programme tous les soirs.
Vendredi, 8 mars—Bénéfice de Mr BILLY [illegible]
Dimanche, 10 mars—FRANK MAYO, dans le rôle de "Davy Crockett."

Pour Cause de Départ.

LIQUIDATION DE LA MAISON
E. DELISLE & CO.,
52, Rue de la Douane.

NOUS prévenons le public, qu'à partir de ce jour, nous vendrons à des prix extraordinairement réduits, tout notre beau stock de Marchandises assorties des premières manufactures d'Europe. 24 fév—1 mois—Dim Mer Ven

Dépôt central de Vaccin Animal.

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
15 fév—1m DR J. DE SAYAS

Manufacture de Saucisses.
Usine à vapeur du Sud.
76..........CHARTRES..........76

SAUCISSES de la Louisiane de première qualité préparées tous les jours et parfaitement fraîches. Aussi, saucisses importées de toutes les qualités jusqu'aux plus fines. Toutes les commandes seront remplies avec la plus grande exactitude. S'adresser à
16fév—1m WM. TAMME, Agent.

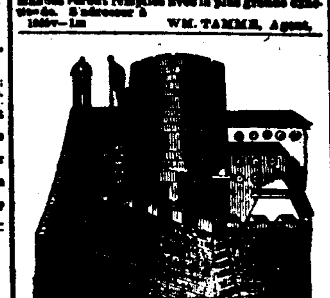

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant.
6..........RUE CONTI..........6

Ce Cordial, agréable et très savoureux est le stimulant le plus sain, que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, ont un excitant aussi bien qu'un tonifiant pour le système digestif—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiana. Il guérit et prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation produite par l'abus des vêtements, et les affections de cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un breuvage très plaisant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage très efficace pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la Tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

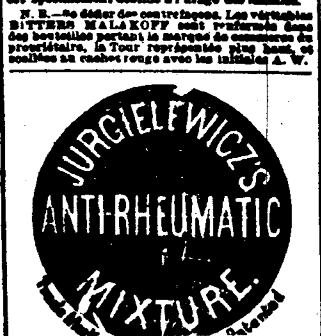

C'est une préparation qui guérit sûrement des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies qui ont leur source dans l'impureté du sang.

Le contenu de la première bouteille n'a jamais manqué de soulager les cas les plus graves. Si le malade n'est pas soulagé après une ou deux bouteilles, il peut affirmer qu'il n'est guéri [illegible] maladies [illegible] plus [illegible] il est inutile qu'il continue plus longtemps à prendre le remède. Sans avoir des mérites et grâce à ses vertus seulement, ce mélange s'est fait une grande réputation dans tout le Sud. La plupart des premiers médecins le recommandent. On le trouvera chez les principaux pharmaciens.

Le prix de la bouteille est de $1.50.
FERSLEW & CO, propriétaires,
P. O. Box [illegible], Nlle-Orléans.
[illegible] LYONS,
17 nov—1an Marchand en Gros.

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE:

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
20 sept—1an

Avis aux contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. On sait que les délais accordés par la loi aux contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes d'Etat expirent le premier décembre prochain. Le soussigné réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par [illegible] propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Novemb No 16 Passage de la Bourse.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
16juillet 1877—1an Nlle-Orléans.

L'EPILEPSIE.
Guérison permanente, au bout d'un mois par les célèbres poudres du Dr. Goulard.

AFIN de convaincre les malades de l'efficacité de ces poudres, nous leur en enverrons une boîte, franc de port. Le Dr. Goulard étant le seul médecin qui ait jamais fait une spécialité de traitement de l'Epilepsie, nous [illegible] les malades [illegible] GUÉRISON PERMANENTE. NOUS REMBOURSONS INVARIABLEMENT TOUT L'ARGENT qui AURAIT été DÉPENSÉ, lorsque le malade n'aura pas obtenu une guérison permanente.

Prix d'une grande boîte, $3.00, ou 4 boîtes pour $10. Envoi, par la malle, dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada, ou par express C. O. D.
ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION.
Guérison positive.

Ceux qui, atteints d'affections pulmonaires, souhaitent la guérison, devraient faire l'essai des CÉLÈBRES POUDRES DU DR. KISSNER. C'est le seul remède efficace contre la CONSOMPTION et toutes les MALADIES DE GORGE et les MALADIES DES POUMONS. [illegible] BOITE, FRANC DE PORT.

Nous n'en réclamerons le prix que quand le malade sera parfaitement convaincu qu'il a obtenu la guérison. Si vous tenez à votre existence, ayez recours à ces POUDRES sans retard.

Pour une grande boîte, $3.00. Envoi dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.
ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.
[illegible]

CHARBON! BOIS!
[illegible]

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND "J. N. Fuscy" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No [illegible] rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; [illegible] Promenade Carondelet et de la rue Miro, ou Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No [illegible]
[illegible]
Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.
[illegible]

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 20 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice faisant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans la bouche.
Fosse de [illegible] artificiels.
[illegible]

Dr. B. DE VILLENEUVE,
[illegible]
Membre correspondant de la Société Médicale [illegible] de France,
Résidence: 215 RUE BOURGOGNE,
[illegible]
CONSULTATIONS: de 2 à 4 heures.
Cabinet de Consultation 120 rue du Canal [illegible]
Consultations de Midi à 1 heure.
Attention particulière donnée au traitement des maladies des dames.

Changement de domicile.
O. ROUYER,
Galvaniseur, Bijoutier, Horloger, Opticien
Encoignure Chartres et Conti No. 26.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de son nouveau magasin LUNDI PROCHAIN, et qu'il est prêt de satisfaire sa clientèle sous le rapport du choix des articles et des prix qui sont excessivement réduits. Ses marchandises qui viennent d'être reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, ne peuvent être surpassées par la fraîcheur et le bon goût, telles que: bijoux de tous genres, montres, chaînes, pendules, lunettes, [illegible] etc.

Mr O. Rouyer se charge comme par le passé de toutes espèces de réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, orfévrerie, etc. Réargenture de couverts et d'orfévrerie.

SPECIALITÉ pour la vente de services de table en ARGENT FRANÇAIS et en ALFENIDE, dito pour les lunettes, pince-nez, en or, argent, acier, écaille, etc., etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez. 26 jan—D M J—3m.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle [illegible] et L. D'AQUIN, continue de recevoir des demoiselles [illegible] se recommande aux parents, les [illegible] des élèves internes et externes, qui trouveront, dans son enceinte, à temps les bienfaits d'une instruction solide, ainsi des matières dont chacune s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Dessin sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, 265 rue Bayou, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.
28 fév—1m

Au Prix Coutant.
Seulement pendant les jours de fêtes,
LES ARTICLES PLAQUÉS,
PORCELAINE A DÉCORS,
SERVICES A DINER,
SERVICES A THÉ
Vases,
TASSES ET SOUCOUPES DE FANTAISIE.
E. VINET,
4 fév—1an. 207 Canal, près Rampart.

Formation de Société.
Nouvelle Orléans, 1er Février 1878.

JE me suis aujourd'hui associé à la maison JOS. WALTON & CIE, de Pittsburgh, Penn sous la raison sociale de A. LAMBERT & Cie, dans le but de faire le commerce de charbon en gros et en détail, au No 94 de la rue Carondelet.

Nous sommes prêts à livrer du charbon aux planteurs, par bateaux, barges, ou partie de barges, et à fournir aux steamers, bateaux, manufactures, presses à coton et familles, les meilleures qualités de charbon Pittsburgh, Connel et Anthracite aux plus bas prix du marché.

M. S. M. BOYD est attaché à la nouvelle maison, et sera prêt comme toujours à servir ses amis et ses clients.

A. LAMBERT,
JOS. WALTON & CIE.
20 fév—1m

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles, en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi bas que celui d'aucune autre institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART.
Au No 6 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
21 jan—1an Directeur.

Connaissez votre destinée!

MME LONDON, clairvoyante anglaise, célèbre dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans. Elle surpasse toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Les mystères leur sont révélés; elle est une des merveilles de l'univers. Elle a donné des milliers de personnes [illegible] extraordinaire de ses prophéties et les personnes [illegible] la clairvoyance naturelle.

Elle met un terme aux querelles de familles, réunit les amoureux, fait disparaître les influences nuisibles, fait les mariages, découvre le futur mari ou la future femme, donne les noms, les âges, la date du mariage, [illegible] infaillibles dans les affaires de famille, dans les affaires de propriétés, de propriétés cachées, etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

Au No 160 rue St. Louis, coin Rampart.
15 déc—1m

CHANGEMENT DE MAGASIN,
Pour cause d'agrandissement et de perfectionnement.
PREMIÈRE MANUFACTURE A LA VAPEUR AU SUD.
No. 150 rue Royale, entre les rues Bienville et Conti.

XAVIER PAVIA,
(BREVETÉ ET MÉDAILLÉ.)

CHAUSSURES A VIS, en tous genres, garanties INDÉVISSABLES, et confectionnées avec les meilleures matières premières. Grande réduction de prix. CHAUSSURES DE CHASSE. Solidité à toute épreuve, prix très modérés. Vente en gros et en détail, et prompte exécution des commandes.

Messieurs les marchands des villes et des campagnes sont priés d'adresser à la manufacture PAVIA, [illegible] de grands bénéfices et de facilités aux marchands.

Le public est averti de ne pas confondre l'ORIGINAL avec les IMITATIONS, quelques-unes [illegible] au pied [illegible] durée, [illegible] PAVIA ne peut répondre que de ses propres [illegible] [illegible] de ses affaires.

AUG. CARRIÈRE, G. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à [illegible] de Londres, Liverpool [illegible] et Bordeaux.
1 avril—1an

Mme BONOMO,
ACCOUCHEUSE,

No 149 rue St-Louis et No 201 rue Bourgogne (coin St-Louis et Bourgogne), Nlle-Orléans.

Traite toutes les maladies de femmes et notamment les cancers de la matrice. Reçoit des malades à toute heure du jour et de la nuit.
22 jan—1an

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 130 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW YORK.
6 déc—1 an—[illegible]

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en [illegible]. Il vous dira le meilleur [illegible] le passé, le présent et le futur, et le [illegible] des familles, et les maladies incurables abandonnées par les docteurs; [illegible] Il rapporte les meilleures [illegible] au No [illegible] rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 21 RUE ST-LOUIS
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—FÉVRIER 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Auber (Bernard)	Legrand (Numa)
Barthélemy (Nicolas)	Lelaux (Louis)
Bernet (Henri)	Léonardi (M. de)
Bourgeois (Gautier)	Larguey (Ja Ele)
Beck (Salomon)	Lévêque (Ja Marie)
Benne (M.)	Lafaye (Victor)
Bertrand (Jean Etienne)	Lefèbre (Charles)
Cazet (Augustin)	Mage (Melchior)
Cazalis (Augustin)	Martinelli (Ja Pierre)
Cressbon (Mme Vve)	
[illegible]	Marcus (Adolphe)
[illegible] (Jean Henri)	Madelaine (Henry)
Fery (Jean)	Moncourtie (Joseph)
[illegible] (J)	Picot (Félix)
[illegible]	Pulesse (Charles)
Jullien (Laurent)	Pujade (Pierre)
Jacquin (Laurent)	Puifer (André)
Deslandes (Paul)	Perrot (Guillaume)
[illegible] (Vve Augustine)	Quennel (Victor Hector)
Fouque (Maurice)	Roquelaure (Louis)
Fayette (Louis)	Richard (Joseph [illegible])
[illegible] (P)	
[illegible] (Eugène Emile)	Revel (Ja Ele)
[illegible] (Emile)	Roussillon (Etienne)
[illegible] (Veuve)	Sergent (Victor)
[illegible] (Antoine)	Sourcillon (Hyppolite)
Jardin (L)	Simondière (Jean Louis)
Jaffray (Louis)	[illegible]
Lalonde (M)	Villeneuve (Jean)

Les nommés Semblada (Marie Louis) et Pataque (Emile Joseph) [illegible] de la classe de 1876 [illegible]

Tous les Français qui prétendent que des [illegible]
[illegible]
LOMBARD DU SOUTHIAL.
1 fév—

M. ANDRIEU---150 Poydras.
CHAUSSURES A VIS, FAITES en VILLE
$3 $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville,
A $4 00

[illegible]

DIVERS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000
VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL,
Bureaux No 69 rue du Camp.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

[illegible]

L'état précédent est une copie exacte de ceux des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce [illegible] janvier 1878.
A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir [illegible] de cent dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisés dans les profits nets de l'année et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de 35 pour cent, à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à [illegible] de lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

R. J. HART,	JESSE S. FLOWER,
HENRY RENSHAW,	J. WEIL,
HUGH WILSON,	B. W. TAYLOR,
E. BISCOE,	J. C. MORRIS,
A. BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	D. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
L. ALCUS,	R. B. CRAIG,
SCOTT McGEHEE,	SAM'L BOYD,
B. FATJO,	JNO. S. GROVES.

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
De la NOUVELLE-ORLEANS,
A LA CLOTURE DES AFFAIRES
du 31 décembre 1877.

RESSOURCES

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A. LURIA, Caissier.

Etat de situation
—DU—
NEW-ORLEANS CANAL AND BANKING COMPANY.

A la Nlle-Orléans, pour l'Etat de la Louisiane à la clôture des affaires du Samedi, 20 Octobre 1877

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Nous, soussignés, du New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que le tableau qui précède [illegible]
CH. JURGENVILLE, Caissier.
CHAS. MACREADY, } Directeurs.
[illegible]

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans.
Signé, assermenté, pardevant moi, ce [illegible] 1877.
THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No [illegible] de 1877.
A. DUBUCLET, [illegible]

Sun Mutual Insurance Company
CAPITAL PAYE.....$500,000
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS. MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. B. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	B. FATJO,
J. WEIL,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. B. CRAIG,
	SAM'L BOYD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUIMAULT.

Vente positive.

PAR S. GUIMAULT, encanteur. Bureau [illegible] de la Bourse de Bienville—SAMEDI, 9 mars 1878, 11 cerv vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le second District, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Ursulines et St Philippe, mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 103 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble, une maison double No 118, ayant huit chambres, dont quatre dans les mansardes, deux cabinets et galeries fermées, cuisine, hangar de quatre chambres, latrines doubles, le tout couvert en ardoises et divisé en deux logements, cour carrelée entre [illegible], etc.

Un lot de terre dans le même îlet mesurant 32 pieds [illegible] de face à la rue Derbigny, sur 127 pieds [illegible] de profondeur. Ensemble, une maison No 132 ayant trois chambres de [illegible], corridor d'entrée et galerie sur le côté, [illegible], citerne, etc, etc.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant 33 pieds de face à la rue Derbigny sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une maison No 134 ayant trois chambres de [illegible], cuisine de trois pièces, citerne, lieux d'aisances, etc., etc. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque avec pacte [illegible] d'usage.

Acte de vente par devant M. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables et exigibles en 1878, ainsi que le dénombrement en sus du prix de l'adjudication.
8 mars—

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 13, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

[illegible]

Le qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
JOHN WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, assermenté, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 19 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nlle-Orléans, 19 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en intérêt de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes acquises de l'année finissant le 30 juin 1877, en sus de la réduction (rebate) de 15 pour cent payé sur les dits assurés, sur le montant NET de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du [illegible] 1877.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Rapport sur l'état de situation
—DU—
NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
(Institution d'épargnes de la Nlle-Orléans.)

A la clôture des affaires du 31 octobre 1877.

[illegible]

Nous, soussignés, directeurs, jurons solennellement que nous croyons que le tableau qui précède [illegible].
DAVID URQUHART, Président.
ED. A. PALFREY,
C. KOHN.

Signé, assermenté, pardevant moi, ce [illegible] novembre 1877.
THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No. 91 de 1877.
A. DUBUCLET,
nov—17. Trésorier de l'Etat.

ABONNEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures périodiques, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les albums de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'envoi l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être en écriture, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de la classe, quels que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme [illegible] cent par deux onces ou fraction.

Guide des Etrangers.

Drogues et Médecines.

Frederickson & Harte
129 RUE du CANAL (Bâtisse Touro.)

Huile de foie de Morue de Bergen pure, et huile de foie de Morue, préparée avec de la chaux.
FREDERICKSON & HARTE,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EXTRAIT DE MALT PURE.
FREDERICKSON & HARTE,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro)

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE.
FREDERICKSON & HARTE,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EAU DE COLOGNE A LA VIOLETTE D'ONOGATO et EXTRAITS ET POUDRE DE CHARBAN.
FREDERICKSON & HARTE,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EAUX MINÉRALES DE TOUTES LES SOURCES.
FREDERICKSON & HARTE,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro)

Et un assortiment complet d'instruments de Chirurgie, de Pansements chimiques, d'Articles de caoutchouc, de [illegible], Médecines patentées américaines et françaises, Homœopathie d'Humphrey, Médecines d'Université, Appareils de physique, etc., etc.
FREDERICKSON & HARTE,
Chimistes Pharmaceutiques,
129 rue du Canal (Bâtisse Touro).
2 mars—3t

R. W. HEBRARD,
MARCHAND DE CHARBON
No 1, rue CARONDELET,
(Près Canal.)
CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE, livré aux bâtiments, familles et manufactures, [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POUR CAUSE DE DEPART.

LA "TERRE PENISTON" COMPRENANT 20 ILETS DE TERRES DANS LE SIXIÈME DISTRICT.

ATTENTION, SPECULATEURS, JARDINIERS, LAITIERS ET AUTRES!

VENTE POSITIVE ET STRICTEMENT SANS LIMITE.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 46 de la rue Royale.—

MARDI, 19 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, SANS LIMITE AUCUNE, POUR CAUSE DE DEPART:

1. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante, borné par les rues Bacchus, Peniston, Dryades et General Taylor, mesurant cinquante pieds de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante, borné par les rues Dryades, Peniston, Bacchus et General Taylor, mesurant trois cent pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de trente cents pieds.

3. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante-et-un, borné par les rues Amelia, Peniston, Bacchus et Dryades, mesurant deux cent soixante-et-onze pieds de face à la rue Amelia, sur une profondeur de cent cinquante pieds.

4. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante-et-un, borné par les rues Dryades, Amelia, Peniston, Bacchus et Amelia, mesurant deux cent cinq pieds de face à la rue Dryades.

5. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante-et-un, borné par les rues St-Denis, Dryades, Delachaise et Peniston, mesurant deux cent trois pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-huit pieds.

6. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro et cinq cent cinq, borné par les rues St-Patrick, St-Denis, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-dix-huit pieds de face à la rue St-Patrick, sur une profondeur de [illegible].

7. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent six, borné par les rues St-Patrick, St-Denis, Peniston et Amelia, mesurant deux cent cinq pieds de face à la rue St-Patrick, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt [illegible].

8. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quinze, borné par les rues St-Patrick, St-David, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix-sept pieds de face à la rue St-David, sur une profondeur de deux cent [illegible].

9. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent seize, borné par les rues St-David, St-Patrick, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue St-David, sur une profondeur de trois cent cinq pieds.

10. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quarante-sept, borné par les rues St-André, St-David, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue St-André, sur une profondeur de [illegible].

11. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante, borné par les rues St-André, St-David, Peniston et Amelia, mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue St-André, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quinze pieds.

12. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante-huit, borné par les rues St-George, St-André, Peniston et Amelia, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quinze pieds.

13. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante-neuf, borné par les rues St-George, Breslau, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quinze pieds.

14. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-huit, borné par les rues Long, St George, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Long sur une profondeur de deux cent [illegible].

15. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-dix, borné par les rues Long, St George, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Long, sur une profondeur de trois cent pieds.

16. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept, borné par les rues Breslau, Long, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Breslau sur une profondeur de trois cent [illegible].

17. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Breslau, Long, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Breslau, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt pieds.

18. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent vingt-sept, borné par les rues Arcadia, General Taylor et Peniston, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Arcadia, sur une profondeur de [illegible].

19. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent vingt-huit, borné par les rues Arcadia, Breslau, Amelia et Peniston, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Arcadia, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

20. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent trente-cinq, borné par les rues Clara, Arcadia, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de deux cent quatre-vingts pieds.

21. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent quarante, borné par les rues Martin, Clara, General Taylor et Peniston.

22. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante-deux, borné par les rues Martin, Clara, Delachaise et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Martin, sur une profondeur de [illegible].

23. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante-trois, borné par les rues Claiborne, Martin, Delachaise et Peniston.

24. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent quatre-vingt-deux, borné par les rues Claiborne, Martin, General Taylor et Peniston.

25. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent quatre-vingt-dix-sept, borné par les rues Derbigny, Claiborne, General Taylor et Peniston.

26. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent vingt-trois, borné par les rues Prieur, Roman, General Taylor et Delachaise.

27. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent vingt-neuf, borné par les rues Galvez, Prieur, General Taylor et Delachaise.

28. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent cinq cent [illegible], borné par les rues Roman, Derbigny, General Taylor et Delachaise.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans; ou un tiers comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt, de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de non aliénation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de procédure à instituer pour le recouvrement du paiement des dits billets en tout ou en partie, et tout à lui autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Le tout devra être vendu conformément aux plans de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la Ville, en date du 7 mars 1878.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—ASSISTEZ A CETTE VENTE ET SOYEZ CONVAINCU QU'ELLE DOIT AVOIR LIEU SANS LIMITE NI RÉSERVE AUCUNE.
8 mars.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 16 juin 1877.

[illegible]

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. ARGIA.
F. O. [illegible]
L. SERE.
PAUL BLANC.
J. B. CASSARD.
J. S. WINNEMORE.
GEO. E. FORSTALL.
S. OSCHLER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Jolie Propriété No 257, rue St. Claude, entre St. Philippe et Ursulines. Vente sans limite.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 9 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL, SANS LIMITE NI RÉSERVE,—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, Tremé, Ursulines et St. Philippe, mesurant 12 pieds 7 pouces de face à la rue St. Claude, sur 134 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté de la rue Ursulines, sur le côté de la rue St. Philippe, une première profondeur de 28 pieds, puis s'élargissant 7 pieds 1 pouce, puis une seconde profondeur de 16 pieds 2 pouces, puis s'élargissant 21 pieds 7 pouces, puis une dernière profondeur de 31 pieds 4 pouces et 46 pieds 4 pouces dans le fond, le tout plus ou moins d'après un croquis de L. H. Pilié, député voyer du 13 mars 1876. Les améliorations consistent en cette jolie propriété No 257, rue St. Claude ayant au rez-de-chaussée 3 chambres, 1 cabinet, hall sur le côté, cave, chambre à charbon, 3 chambres dans l'attique et 4 cabinets, hall sur le côté, cuisine haute avec quatre chambres, citerne, water-works, lieux d'aisances. La proximité des églises, des marchés, des écoles, de trois lignes de char de la ville et le bon voisinage en font une propriété désirable et mérite l'attention de ceux qui ont besoin se loger avec peu de capital.

TERMES ET CONDITIONS—Moitié comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, l'assurance des bâtisses et transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur paiera les taxes exigibles en 1878 en sus du montant de l'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—

ORDRE PEREMPTOIRE

Pour vendre à l'encan au plus haut et dernier enchérisseur.

Le magnifique magasin avec résidence en briques à trois étages No 119 rue Royale entre Toulouse et St. Louis;

La maison de résidence en briques à deux étages Nos 208 et 210 rue Bienville, entre Marais et Tremé;

La résidence avec mansarde No 126 rue St. Philippe, entre Bourgogne et Rempart;

La maison en bois au coin des rues Columbus et Roman;

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau No 46 rue Royale.

SAMEDI, 9 mars, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE ENTRE CANAL ET DOUANE, TRÈS POSITIVEMENT AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR,

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St. Louis et Toulouse, mesurant environ 31 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 191 pieds 2 pouces 3 lignes et d'environ 31 pieds dans le fond conformément au plan de Pilié et Deponilly, architectes, daté le 18 mars 1864. Les améliorations consistent en une magnifique résidence de famille en briques avec magasin à trois étages, No 119 rue Royale.

Le rez-de-chaussée est occupé depuis dix ans par P. Glecion, fabricant de chaussures. Dans le principal corps de bâtiment, au second étage, se trouvent quatre grandes chambres avec vestibule et galerie dans le fond, au troisième étage se trouvent trois chambres, deux cabinets, un vestibule et une galerie dans le fond. Au second étage du bâtiment du fond se trouvent trois grandes chambres et un vestibule, au troisième étage quatre grandes chambres et un vestibule. Il y a deux lieux d'aisance, waterworks, etc. Dans le fond se trouve un entrepôt en briques à trois étages de 32 sur 24 pieds. La propriété est louée dans le moment à un bail qui expire le 30 septembre 1878, à raison de $115 par mois.

2o—UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Tremé et Douane, ayant 24 pieds 10 pouces 10 lignes de face à la rue Bienville, sur 119 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, ayant 4 chambres et 2 cabinets au premier étage et corridor, une cuisine en briques à 2 étages, 2 chambres, lieux d'aisances, etc. Le tout est couvert en ardoises. Cette propriété porte les numéros municipaux Nos 208 et 210 de la rue Bienville.

3o—UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Bourgogne, Rempart et Dumaine, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St Philippe sur environ 70 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence de famille, [illegible] au rez-de-chaussée, une chambre et un cabinet dans la mansarde, cuisine, citerne, etc. Le tout est couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal No 126 de la rue St-Philippe.

4o—UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Roman, Laharpe et Prieur. Le dit terrain à 36 pieds 3 pouces de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur et mesure de la rue Columbus [illegible]. Les améliorations comprennent deux cottages en bois ayant chacun 3 chambres, cabinet, galerie, cuisine ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cave, hangar, etc.

Termes et Conditions.

Un tiers comptant pour la propriété décrite [illegible] premier lieu. Pour les propriétés décrites en 2e, 3e et 4e lieux, la moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du montant des billets en tout ou en partie des dits billets. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente des propriétés des rues Bienville et St Philippe, pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—CETTE VENTE DEVANT ÊTRE FAITE POSITIVEMENT AUX PLUS HAUTS ENCHÉRISSEURS, LE PUBLIC EST RESPECTUEUSEMENT INVITÉ ET PRIÉ D'ALLER EXAMINER LES PROPRIÉTÉS AVANT LE JOUR DE LA VENTE.
24fév—[illegible] jusqu'à la vente.

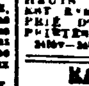
RAPPORT ANNUEL
DE LA
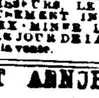

Société de Bienfaisance Mutuelle DU PELICAN

Pour l'année expirée le 14 janvier 1878.

Rapport du secrétaire.

ETAT DE LA SOCIETE LE 3 JANVIER 1877.

[illegible]

Le secrétaire, Fanell "AUCUN"

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire de Finance, ELIE AMBERT,
Trésorier, GEO. E. FORSTALL,
Grand Marshall, CHAS. T. SORIAT.
27 fév—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 3 Mars 1878. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Adamo Domenico	Pastrabo Prosper
Abedie Justin Tesnon	Larcher Edmond
Argougna Philippe	Leclere Victor
Biarion Tarahokie	Le Marc L nis
Baldez Francesco	Leguet Léopold
Comentin Pierre Adrien	Lhomy Louis
Davis Jean	Loubier Elis
Depouilly, architecte	Mertin Savatore
Dubouchen A	Margueres Jacques
De Paria Jules	Peccardi Giovanne
De Lassus Charles de Hault	Peyant Baltste
Dumont Bochner	Palmet Eugène;
Guignes Archange le	Pinard Angele
Gomez Andrea	Pauls J B
Grimaldi Michele	Rafile St-Martin Jean
Ghnardelli Guiseppe	Sempere Paux
Guidos Dominique	Senbet Jean Marie
Ilardo Geovanni	Ramont Adrien
	Vite Giov Battista

LISTE DES DAMES.
De Burgues Lizzie Fovini
Dubary Pouveroy Para
Calero Graziaro
Machenett Chatthioko Mise
JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

St. JUST COMEN, à Donaldsonville, pour en y assurer [illegible] Ascension, St-Jacques et Assomption.
X. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Bâton-Rouge [illegible]
E. O. BERNARD, à [illegible] Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
E. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. [illegible], à Lécoville, paroisse St. Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
G. HORNER, Pocahontas, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.
A. BURIS, Assumption.
FRUTIN, Grand-Coteau.
ELIE GOSSOULIN, Pointe-à-la-Hache.
[illegible], Vermilionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Mansura, (Avoyelles)
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Saint [illegible] (Texas).
WM. [illegible], à [illegible], paroisse [illegible]
EDGAR DELHEVE, St. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

325 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu, VENDREDI, 8 mars, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, No 45 de la rue de la Douane—

325 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente. 8 mars

PAR D. E. MORPHY & SON

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 8 mars 1878, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra,

500 sacs maïs.

Conditions—comptant. 8 mars—

Mélasse. Mélasse.

PAR D. E. MORPHY & SON—D. E. Morphy, Encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 9 mars 1878, à 10½ heures du matin, aux Nos 160 et 162 de la rue du Magasin—

10 barils et demi-barils de mélasse.

Conditions—Comptant. 8mars—

PAR C. E. GIRARDEY.

Cottage de style moderne en bois avec résidence avec jardin dans le 2d district.

Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau, No 31 rue du Camp.—Le SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, positivement, le cottage de style moderne en bois à un étage, avec mansarde, les agréables pour résidence, désigné par le No 388 rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Gayoso et Johnson, connu comme l'ancienne résidence de Victor Gérodias qui l'a fait bâtir d'une manière supérieure. Cette maison offre tout le confort imaginable et a été construite en vue de notre climat. Elle renferme un vestibule, six magnifiques pièces et une pièce, un hall au centre, [illegible], deux cabinets, cuisine, lavoir, poulailler, cave, jardin et verger. Le terrain a environ 60 pieds de face à la rue Dumaine, sur environ 132 pieds de profondeur et a une fosse qui vient largement. Pour les dimensions voir les plans à la vente.

Conditions—Un demi comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant tous les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, notaire.

1er mars—2, 8, 9 mars jusqu'au jour

Pharmacie bien connue.

Agréable, cottage en bois rue de l'Esplanade, dans un des plus charmants voisinages de ce quartier.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureaux, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement pour payer une hypothèque, le cottage en bois à un étage sur les lieux sis rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Tonti et Rocheblave. La propriété comprend deux grandes pièces ayant chacune environ [illegible] pieds de face à la rue de l'Esplanade et Chemin du Bayou, [illegible]. Voir les plans à la vente pour les dimensions et la situation et la vente. Les personnes qui occupent actuellement la propriété [illegible] ont des offres pour occuper eux mêmes. Conditions—La moitié ou le tiers comptant, le reste à un, ou en deux ans de crédit en choix des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant tous les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt, d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. C. Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
1ermars—1,2,8,9,16

Vente positive d'élégante résidence en briques avec jardin, No 71 rue Esplanade, entre Royale et Bourbon, et d'excellent emplacement pour affaires, savoir: Le magasin en briques à trois étages, No 60 rue Chartres, entre Bienville et Conti, s'étendant jusqu'au Passage de la Bourse. Conditions faciles et longs crédits.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, le 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement le

1o La magnifique résidence en briques à trois étages connue comme la résidence de Mme A. Boyer, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Bourbon et Frenchmen. La propriété comprend trois de ces terrains et a une façade totale sur la rue de l'Esplanade de 60 pieds, sur une profondeur de 137 pieds. La résidence est bâtie en briques, [illegible] de premier ordre et entièrement achevée, la plus chic [illegible]

Les personnes désirant examiner la propriété pourront le faire tous les jours, de midi à 2 heures, le dimanche excepté.

2o L'édifice connu jadis pour affaires de l'ancienne maison de Lacouet, occupé actuellement par la Crescent Silver Manufacturing Co, désigné par le No 60 rue de Chartres et Passage de la Bourse.

Le terrain à 30 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres et au Passage de la Bourse, sur une profondeur de 135 pieds 5 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. [illegible] propre au commerce en gros à trois étages avec une grande maison en briques à trois étages [illegible].

Conditions—Un tiers ou un quart comptant, le reste à un et deux, ou trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent l'an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel.
1 mars—1, 2, 8, 9, 14, 16, 17, 22 et 23.

Vente positive, avec consentement, d'un magasin en briques à quatre étages, No 21 rue Peters, entre celles Douane et Bienville.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan,

Le magasin en briques à quatre étages No 21 de la rue Peters, dans l'îlet borné par les rues Peters, Clinton, Douane et Bienville mesurant 25 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Peters, par une profondeur de 120 pieds d'un côté, et 118 pieds 6 pouces et 2 lignes de l'autre côté, et l ligne sur la ligne du fond et de 25 pieds 2 pouces sur la ligne de Douane et 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville.

Conditions—Un comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 février, 2, 9 mars à la vente.

Propriétés situées dans un endroit central du Second et du Quatrième District. Près de l'Opéra et de la maison d'Etat.

Vente positive pour compte d'un propriétaire absent.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, le 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu pour compte d'un propriétaire absent, les propriétés ci-dessous décrites.

1o La maison en briques à deux étages, solidement construite et située dans un endroit central, désignée par le No 63 rue St Louis, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Bourbon et Dauphine. Le terrain a trente pieds de face à la rue de Louis sur 182 pieds de profondeur.

2o Le cottage à un étage, partie en briques et partie en bois, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 67 rue St Louis. Le terrain à 30 pieds de face à la rue St Louis sur 182 pieds de profondeur irrégulière. Le local des deux terrains touche à l'Opéra. Ils pourraient être utilisés soit pour résidence particulière ou résidence professionnelle.

3o Les deux grandes terrains avec le vaste édifice en briques, à deux étages, très solidement construit, servant de magasin et de résidence, formant le coin sud-est des rues Laurel et Frenchmen, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Pleasant et Toledano. Ces deux terrains ont 60 pieds de face à la rue Laurel sur 123 pieds de profondeur et [illegible] à la rue Pleasant. La maison forme un excellent local pour magasin et pour résidence à la fois.

CONDITIONS—La moitié ou un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix de l'adjudication, des taxes dues et recouvrables en 1878.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
2fév—22, 24, 2mars au 9.

Par consentement pour payer une hypothèque, les maisons en briques à trois étages, Nos 145 et 147 rue des Remparts, entre les rues St Louis et Toulouse.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31, de la rue du Camp—SAMEDI, 9 mars 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, sera vendue aux enchères publiques par consentement des parties pour payer une hypothèque,

Les maisons à trois étages, solidement bâties en briques et désignées par les numéros 145 et 147 rue des Remparts, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Basin, St Louis et Toulouse. Elles contiennent chacune deux chambres dans chacun des trois étages, sans compter les chambres dans les arrières bâtisses. Le No 147 a été tout fraîchement réparé et loué à un bon locataire jusqu'au octobre prochain sur le pied de $ 20 par an. L'autre numéro est actuellement loué au mois. Les deux maisons seront vendues séparément.

Conditions: moitié comptant et la balance à 1 an et à 1 an à 3 ans de crédit à l'option des acheteurs, en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt par an, cinq pour cent pour frais d'avocat, la police d'assurance transférée, et les taxes dues et exigibles en 1878, payables en dehors du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant F. D. Seghers, notaire. 26 fév—

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT
A la Nlle-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.

ACTIF:

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce [illegible] octobre 1877.
THEO. GUYOL, Notaire.

Pour copie conforme:
JOHN B. LAFITTE, }
[illegible] } Directeurs.
[illegible] }
3nov—6t

[illegible]